



Depuis 1927, association d'intérêt général sous le n° 32857823200014

Les Amis
de
Collonges

Compte-rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE du 13 Août 2021, sous la grange de Benges

La 95^{ème} Assemblée Générale Annuelle de cette association était accueillie dès 17 h 30 dans la cour d'honneur de Benges. Les participants (34 + 10 procurations), se sont réunis sous l'ombre de la grange, spécialement aménagée par les obligeants propriétaires Jean-Marc et Saskia Janyzsek.



Le président René Dupuis, empêché par la maladie, nous avait préparé un mot de bienvenue qui a été lu par son épouse Thérèse Dupuis: «*René est désolé de ne pouvoir être présent pour notre assemblée générale 2021 des Amis de Collonges. Il vous remercie de votre présence et de votre engagement à notre association. Ses collègues développeront l'ensemble des actions menées en coopération. Bonne réunion. René*» L'assemblée a manifesté son émotion à l'égard de l'absence de René, à qui elle a transmis ses vœux unanimes de meilleure santé. Puis la séance s'est tenue sous la direction du vice-Président Etienne Dessus de Cérou. Le Maire Michel Charlot, malgré ses nombreuses occupations, avait tenu à participer à notre assemblée.

Le RAPPORT MORAL a été présenté par Etienne qui a fait état d'une fatigue manifeste des membres du bureau actuel. Il a remercié notre Présidente d'honneur Françoise Biraud pour sa présence, a ajouté une pensée pour les absents et les donneurs de pouvoir, puis tenu à faire applaudir nos secrétaires François et Laurence Varret pour leur travail important et sans faille. De nouvelles bonnes volontés sont indispensables à la survie de notre association au moment où elle s'engage, avec la commune et la DRAC, dans un projet de réhabilitation de l'église dont on pressent qu'il deviendra inéluctablement, au fil du temps, très ambitieux, c'est-à-dire à la hauteur de la fréquentation touristique de Collonges. Cependant, les activités courantes de l'association, compte tenu des contraintes, n'ont pas cessé ; elles ont été décrites dans le compte-rendu du Conseil d'administration (28 juillet, qui tient lieu de rapport écrit) et nous y reviendrons après l'intervention du Maire de Collonges. Etienne a souligné l'impact croissant de la pression touristique, encouragée par les politiques d'état, de la région, du département, de la communauté de communes, avec leur bras séculier

l'Office de Tourisme de la Vallée de la Dordogne, et qui pose de nouveaux problèmes. Enfin la pandémie subie depuis 2020 a compliqué les échanges. En conclusion, il souligna que l'association reste bien active avec plus d'une centaine de membres, qu'elle est pleine de l'Espérance de la réussite des projets en cours toujours centrés sur la protection et la mise en valeur de notre exceptionnel patrimoine. Ce rapport moral est adopté à l'unanimité.

Intervention de M. Michel Charlot, Maire de Collonges :

M. le Maire a abordé de nombreux sujets touchant à vie des Collongeois ; sur chacun la discussion s'est ouverte dans une atmosphère de compréhension et de confiance mutuelle appréciée de tous les participants. *Nous tenons à rappeler que les grandes réalisations de notre association n'ont été possibles que lors des périodes de bonne entente avec la municipalité.*



- Café de la Gare : Après le refus fin 2020 d'un premier projet, Le Président du PETR M. Jean-Pierre Lasserre, a travaillé avec les nouveaux responsables de L'Office de Tourisme de la Vallée de la Dordogne (OTVD) : le nouveau Président M. Antoine Beco, maire de Loubressac et Madame Camille Lachèze nouvelle directrice. -; la réunion publique d'information organisée le 1^{er} juillet à Meyssac par Monsieur Lasserre a permis de connaître les lignes essentielles du nouveau projet qui, selon les vœux de la Ministre de la Culture, conserve le bâtiment, au prix d'une réduction sensible (une trentaine de m²) de la surface utile.

(Question et document joint) Une lettre de Brigitte Albert, demandant que le nom « Café de la Gare », bien visible sur les photos anciennes, soit à nouveau peint en grandes lettres en haut de la façade, a fait l'objet d'une motion de soutien votée à l'unanimité. Celle-ci sera transmise au Président du PETR.

Le muret qui borde au sud le parvis de l'ancienne gare sera muni d'un garde-fou de hauteur 1m10, réalisé selon le même principe que ceux du centre du village (parvis des Pénitents, terre-plein au sud-est de l'église). Il permettra des expositions de photos grand format comme sur les grilles de divers jardins publics (parisiens et autres). Par exemple, rappel du petit train sachant que 2021 est « l'année du rail » de la Communauté Européenne ; au passage M. le maire regrette la suppression récente du train direct Brive-Lille fréquenté par de nombreux visiteurs de Collonges.

Parkings : la gestion des nouveaux matériels de péage donne entière satisfaction.

Enseignes et étalages sur la voie publique : les décisions relèvent de la Préfecture qui peut procéder à des mises en demeure. La municipalité rédige une Charte qui n'a pas valeur de règlement mais peut lui servir

de base pour ces mises en demeure. La délimitation des étalages sur la voie publique se complique par la détermination préalable des limites de propriété.

Nuisances sonores : sur la voie publique, elles sont sous la responsabilité du Maire. Pour le domaine privé, la patrouille de gendarmerie (tél 17) ne peut intervenir que « sur le fait ». De manière générale, il est instamment recommandé, en cas de problèmes, d'en informer la Mairie, par écrit.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : En cours d'élaboration. Le cahier de suggestions destiné à la population est toujours ouvert à la Mairie. Les 34 communes concernées auront leurs particularités locales, les règlements antérieurs (zone classée, zone protégée) seront conservés. Les quelques zones constructibles resteront sur la périphérie de la commune, mais l'extension et/ou la réaffectation de bâtiments annexes (agricoles et autres) reste possible, dans certaines limites, au coup par coup. Par exemple la zone d'activités sportives autour de la piscine sera étendue. Une réunion publique d'information aura lieu fin 2021 début 2022.

Le RAPPORT D'ACTIVITES, présenté par Etienne

La parole est donnée à Mme Ghislaine Faucher qui a tenu l'ouverture de la Maison de la Sirène 3 après-midi par semaine en liaison avec l'OT. Les visiteurs apprécient toujours autant ses compétences et la qualité de son accueil. En liaison avec Geneviève Poignet, elles assureront aussi l'ouverture de la Sirène pour le tournage dans l'escalier de la maison de la Sirène d'une scène du film « la mal des ardents » en juin dernier. A noter que notre Président prêta aussi sa prairie pour une autre scène avec un gibet ! Court métrage de *Esther Mysius & Camille Rouaud* à sortir en 2022 nous dit-on.

Une réunion est prévue le 2 septembre 2021 avec l'ABF et les représentants habilités de la préfecture pour voir dans quelle mesure ce bâtiment pourrait à l'avenir respecter les normes ERP, Etablissement Recevant du Public.

Sous l'égide de François Varret, la rando du 16 août 2020 entre Collonges et Saillac a connu le succès. Les 19 et 20 septembre, nombreux furent les visiteurs de la Maison de la Sirène accueillis par vos serviteurs à l'occasion des Journées du Patrimoine. Enfin fin décembre 2020 et fin juin 2021, les lettres n° 13 et 14 aux Amis vous ont tenu informés des opérations en cours. Les vœux 2021 furent adressés avec les reçus fiscaux des cotisants.

Depuis l'AGO du 14 août 2020, le bureau a pu se réunir une dizaine de fois. Un seul CA celui du 23 juillet dernier (en présence d'une dizaine de membres chez le Président René Dupuis) en préparation de l'AGO 2021.

Depuis l'AGO 2020, les motions votées pour régulariser la situation juridique, devenu obsolète, de la Maison de la Sirène et de la Chapelle des Pénitents avec la mairie ont été exécutées. En date du 19 novembre 2020, des baux de 6 ans pour mise à disposition de ces deux bâtiments à titre gratuit par la municipalité à l'association ont été signés.

Par voie de conséquence, la toiture fuyante de la Sirène a pu être démoussée et réparée autant que faire se peut pour une toiture de lauzes si ancienne. Financement Commune 4505€, DRAC 4043€ et Département 2137€. A la chapelle des Pénitents, les compétences de Noël Bourgès ont permis de terminer les joints des vitraux le long des maçonneries, pour une modeste contribution réglée par l'association. Le cahier d'appréciation mis à disposition des visiteurs dans la chapelle recueille de nombreux remerciements et contributions positives quant à l'action de l'association.

Le projet de réhabilitation de l'église amorcé sous la municipalité précédente et impulsé par la DRAC a sérieusement avancé avec la production d'une étude de diagnostic commandée à Mme Duchêne, Architecte du Patrimoine. Financement de l'ordre de 20k€ pris en charge par la municipalité. Merci à elle. L'action se poursuivra fin 2021 début 2022 par le choix d'un Architecte du Patrimoine qui deviendra maître d'œuvre des travaux à accomplir dans les années à venir. Les estimations vont de 200k€ à 700 k€ HT selon les priorités qui seront décidées pour les différents phases. La DRAC a donné son accord pour être assistant à la Maîtrise d'Ouvrage. La sécurisation électrique de l'édifice est une première priorité. L'association sera sollicitée pour contribuer au financement dans le cadre d'une action avec le Fondation du Patrimoine. Un solde de 11 417.44

€ suite aux souscriptions pour les vitraux de la chapelle, la réparation du St Maximin et celle du gisant dans l'église est encore disponible.

Le 26 novembre 2020, le « recollement (inventaire) » par Mme Nadège Favergeon, nouvelle CAOA (conservatrice des antiquités et objets d'art) de la Corrèze, des objets inscrits et classés dans l'église et la chapelle des Pénitents a été signé par le maire et le curé abbé Simon Savarimuthu. Eglise : 6 inscrits et 2 classés, chapelle : 4 inscrits et 1 classé + le Christ de Proszynski qui est recensé par le CNAP comme appartenant à l'état.

Ce rapport d'activité est adopté à l'unanimité, de même qu'une motion autorisant la signature en 2022 d'une nouvelle convention avec la municipalité et la Fondation du Patrimoine pour le projet communal de réhabilitation de l'église St Pierre.

Le RAPPORT FINANCIER (juillet 2020/ juin 2021) a été présenté par Marcelle : recettes de 3559,71 € et dépenses de 3949,17 €, conduisant à un solde négatif de 388,46 €. Les dépenses incluent le versement d'un acompte de 1250 € pour le remplacement de la corde de l'escalier de la Sirène, devenue dangereuse, par une main-courante en fer. La situation est donc saine. Ce rapport financier est adopté à l'unanimité.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION. Le bureau a été récemment avisé de la démission de deux membres du précédent CA : MM Jean-Michel Jarrige et Robert Pottok. Aucun autre mandat n'étant à renouveler, il y a donc deux sièges à pourvoir. Les candidats sont appelés à se présenter en quelques mots : Madame Claire de Bisschop, Enseignant-chercheur à l'Université de Poitiers, et Monsieur Michel Ceyrac, Président et Directeur Général de plusieurs sociétés (retraité). Adresses à Collonges 160 place du Lavoir et 14 impasse de Benges. Coïncidence touchante, tous deux sont petits-enfants de fondateurs de notre association ! Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité. Félicitations aux élus !

PRIX DU PATRIMOINE ET REMERCIEMENTS sont présentés par Laurence. Le prix 2021 est décerné à Madame Michèle Porteret pour le don à la municipalité d'une belle meule en grès rouge qui ornera le futur jardin communal « Jojo Porteret ». Ghislaine Faucher est remerciée pour son inlassable dévouement à la Sirène, Jean-Paul Poignet pour l'ouverture quotidienne des portes de l'église et de la Chapelle, Alix Breuil pour sa traduction du rapport de l'Université de Kaiserslautern concernant l'architecture de l'église et Camille Breuil pour sa production d'un texte sur les petites sculptures intérieures méconnues de l'église St Pierre. Jacques Breuil pour la taille et l'entretien de la vigne qui habille la Sirène, Angèle Perrier et Jérôme Marliac pour la



fabrication des coins de cuir qui recouvrent les coins de verre des maquettes à la Sirène. Enfin, nous n'oublions pas les commerçants qui acceptent de faire la promotion de nos produits, en particulier le guide de Collonges et le « Biraud ». Ces actions bénévoles donnent vie et caractère à notre association !

Le CLIN D'ŒIL traditionnel nous a été offert par la romancière collongeoise Anna Moï (16 rue Noire) qui nous a présenté son dernier livre « Douze Palais de Mémoire » et nous a fait découvrir les raisons fortes de son attachement à notre village.

APERITIF sous le mûrier dans la cour d'honneur, avec la belle vue sur le vallon. Un grand merci à nos amis Jean-Marc et Saskia pour leur accueil dans ce cadre apprécié de tous les participants.

Rédigé par le secrétaire de l'association, F. Varret